



CHARTRE FINANCIÈRE 2021-2022

L'éco-école Montessori Arc-en-ciel est une école indépendante, en ce sens elle ne reçoit aucune aide de l'état, ni d'organismes publics ou privés. Elle fonctionne uniquement grâce aux frais de scolarité, aux événements et à l'investissement des bénévoles.

En inscrivant votre enfant à l'école Arc en Ciel, vous vous engagez à :

1. Frais de scolarité :

Frais de première inscription payable lors de la pré-inscription : sont dus <u>une seule fois</u> pour l'ensemble de la scolarité à l'école. Ils ne pourront en aucun cas être remboursés en cas de désistement ou d'annulation d'inscription et restent acquis à l'école.				100 €
	Tarif 1 QF supérieur à 15000	Tarif 2* QF inférieur à 15000	Tarif 3* QF inférieur à 14400	Tarif 4 pleine conscience
Frais de scolarité annuels temps plein	3500 €	3000€	2500 €	à partir de 3500 €
Frais de scolarité annuels mi-temps	1750 €	1500 €	1250 €	à partir de 1750 €
Option Albatross (200 pts) voir règlement	1500 €	1000 €	500 €	à partir de 1500€

*Si vous souhaitez bénéficier du tarif 2 ou 3, il vous faudra en faire la demande et fournir les pièces justificatives.

Modalités de paiement :	Frais de scolarité :
● Paiement en 1 fois (chèque ou prélèvement) :	
● Paiement en 3 fois (prélèvement) :	
● Paiement en 10 fois (prélèvement) :	
● Paiement en 12 fois (prélèvement) :	



Qu'est-ce que le paiement en libre conscience ?

C'est un juste équilibre entre ce que vous pouvez donner et ce que vous aimeriez donner, en conscience pour ce que votre enfant vit réellement et reçoit.

Le choix de la participation libre et consciente correspond à l'émergence d'un système économique auquel nous adhérons. Elle correspond également à la mise en pratique d'un des 3 points de l'éthique de la Permaculture : "Partager équitablement les surplus" que nous abordons à l'école avec vos enfants. Elle change la règle établie parce qu'elle nous interroge sur notre mode de consommation, la valeur que nous attribuons aux choses, les relations que nous entretenons avec elles, celles que nous aimerions développer entre nous, notre façon d'échanger nos richesses, ce que nous sommes prêts à donner et à recevoir. Ce mode de valorisation participatif, transparent et solidaire, a grandement été développé par l'Université du Nous, un espace d'expérimentation pour les acteurs de la transition sociale. (source <https://gecologic.com/>) Ce modèle est sous licence Créative Commons : CC-BY-SA

Calcul du Quotient Familial : ressources / nombre de parts

Ressources	Revenu fiscal de référence du foyer : copie de dernier avis d'imposition (information gardée confidentielle)	
	Allocations familiales (total annuel) : Relevé de la CAF à présenter, téléchargeable sur le site caf.fr	+
Total 1 = Ressources :		=

Nombre de parts (sur l'avis d'imposition)	Famille ou parent seul : 2 parts	
	Enfants à charge : <ul style="list-style-type: none">• 1er enfant à charge = 0,5• 2ème enfant à charge = 0,5• 3ème enfant à charge = 1	+
Total 2 = Nombre de parts :		=

Quotient Familial = Ressources (total 1) / Nombre de parts (total 2)	/
Quotient Familial :	=



2. Participer à l'organisation, la préparation, le déroulement et le rangement de 3 événements (1 adulte minimum) : - la marche du Bol d'Air - La balade musicale - Le boudin ou la paëlla

3. Prestations scolaires obligatoires

Les fournitures scolaires sont achetées par l'établissement, le montant est de : 20€ pour l'ambiance 3-6ans, 65€ pour l'ambiance 6-12ans.

Année scolaire 2021-2022 : du 30 aout 2021 au 8 juillet 2022
Premier trimestre scolaire : 30 aout - 30 novembre 2021
Deuxième trimestre scolaire : 1 décembre - 28 février 2022
Troisième trimestre scolaire : 1er mars - 8 juillet 2022

Une année scolaire = 3 trimestres scolaires = frais de scolarité annuels.

Nous vous remercions pour votre contribution qui permet à notre école d'avoir les moyens nécessaires pour accomplir au mieux sa mission auprès de vos enfants.